



RÉPARTITION DE LA CHARGE TGV

L'INTÉRÊT COLLECTIF DES ADC PASSE PAR UNE RÉPARTITION PLUS RAISONNÉE DE LA CHARGE TGV !

Le Service Public est le bien de la Nation !

Il permet la mise en commun des moyens pour la réponse aux besoins essentiels de chacun tels que le transport.

Pour la CGT, le TGV est l'une des réponses aux besoins des populations en termes de transport et non un concurrent des autres transports ferroviaires de voyageurs.

Pour la CGT, le TGV constitue donc un Service Public dont les moyens humains et matériels doivent être adaptés et répartis en conséquence.

La direction SNCF, sous mandat des gouvernements successifs, s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie inverse de la réponse aux besoins des usagers, en abandonnant le Service Public au profit d'une politique de court terme purement « commerciale ».

La gestion par activité, voire par produit, a fait « ses preuves » dans ce cadre !

Ses effets directs et désastreux sur le niveau de transport ferroviaire et à court terme sur l'emploi, ne sont plus à démontrer depuis la désintégration industrielle du Fret.

Cette gestion parcellaire remet en cause l'unicité des formations et des procédures de sécurité et constitue un obstacle à toute péréquation des moyens.

La concentration des charges et donc des moyens humains en tête de ligne engendre une perte de proximité et donc de réactivité, entrave le droit des cheminots de « travailler au pays », impose aux ADC des mutations pour l'accès au TGV et donc en limite l'accès...

Paradoxalement, l'extension « incontrôlée » des compétences lignes de certaines résidences Traction augmente considérablement les temps de conduite et dégrade conséquemment les conditions de travail des ADC, tout en limitant le nombre d'ADC pouvant bénéficier d'un accès au TGV.



Il faut noter qu'au moment du départ à la retraite, les niveaux de pensions entre un ADC ayant terminé au TGV et un ADC n'ayant pas eu accès au TGV de par la répartition actuelle, sont très importants.

La concentration des charges TGV et l'ultra-spécialisation des ADC sur des roulements exclusivement TGV péjorent l'emploi dans les territoires et entravent les parcours professionnels des agents de conduite, en réduisant et en éloignant les roulements composés de charge TGV.

Rien ne justifie cette concentration et cette spécialisation ! Pas même les questions de rémunération puisque la prime « taux K » est acquise pour chaque journée d'un roulement composé d'au moins **70% de journées comportant au minimum une circulation TGV.**

Des solutions existent et ce sont celles que porte la CGT, garante de l'intérêt collectif des ADC en lieu et place de certains clientélismes nocifs.

La CGT revendique :

- **Le retour à la multi-activités** par l'intégration de 30% de journées de service autres que TGV dans les roulements, afin de permettre à 30% d'ADC supplémentaires d'accéder au TGV et donc à des parcours professionnels renforcés et à un niveau de pension amélioré. Cette multi-activités renforcera le Service Public par une mise en commun des moyens de production dans une période où les plans de transport adaptés fleurissent dans chaque région et que d'autres cheminots sont privés de charge de travail ;
- **Le maintien des résidences de milieu de ligne** afin de permettre de travailler au pays pour les cheminots et de disposer de moyens humains propres à répondre efficacement aux aléas de production pour le Service Public dû aux usagers.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S	
Nom :	 J'ADHÈRE À LA CGT FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS 883, Rue de Paris – Case 548 93 515 MONTEUIL Cedex Tél : 01 55 82 94 40 prge@cheminotcgt.fr www.scheminotcgt.fr
Prénom :	
Adresse :	BULLETIN D'ADHESION  Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !
.....	
Fonction :	Nom du secteur :
Grade :	Tél :
Position de rémunération :	Syndicat :
Etablissement :	Tél :
Tél :	Nom du contact :
Email :	Nom du syndiqué :